

Pôle Concours et Examens Professionnels

Affaire suivie par Florence BARRÉ

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^E CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

SESSION 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

- VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 rectifiée portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 rectifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre de Gestion de la Moselle ;
- VU l'arrêté du 04 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C ;
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques principaux de 2^e classe ;
- VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques principaux de 2^e classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques principaux de 2^e classe ;
- VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

- VU le Code du Sport, Livre II, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de
- VU le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU la convention de coopération interdépartementale relative à l'organisation des concours et examens professionnels de catégorie C entre les Centres de Gestion de la Moselle, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges ;
- VU le recensement des postes vacants dans les collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 11 juillet 2023 portant ouverture du concours d'adjoint technique principal de 2^e classe – session 2024 ;
- VU l'arrêté du 26 octobre 2023 nommant les membres du jury du concours d'adjoint technique principal de 2^e classe – session 2024 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni le 9 juillet 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude du Concours d'Adjoint technique principal de 2^e classe - session 2024 figurant en annexe ci-jointe, prendra effet le 15 juillet 2024.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

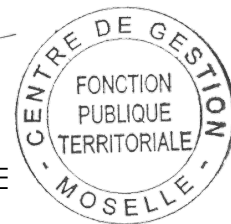
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Montigny-lès-Metz,
le 9 juillet 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Moselle

Vincent MATELIC
Maire de ROSSELANGE



**LISTE D'APTITUDE
DU CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
SESSION 2024**

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS	SPÉCIALITÉ
AIT TAKKA Ismail	INTERNE	Environnement, hygiène
ANDRAL Sabine née GOMBEAU	INTERNE	Environnement, hygiène
BARADEL Jocelyn	EXTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
BARILLON Patrick	INTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
BECKA BELABBES Allison née BECKA	INTERNE	Environnement, hygiène
BONTEMPS Sébastien	INTERNE	Environnement, hygiène
BRIOT Nicolas	INTERNE	Environnement, hygiène
CISSOKO Ndeye Djimby née DIOP	INTERNE	Environnement, hygiène
CLAUDEL Kevin	EXTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
CLAUZADE Brice	INTERNE	Environnement, hygiène
CORNU Emmanuel	INTERNE	Environnement, hygiène
DANIEL Julie	INTERNE	Espaces naturels, espaces verts
DEMERSEMAN Mael	EXTERNE	Espaces naturels, espaces verts
DJIAN Michael	EXTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
FRANK Yannick	EXTERNE	Espaces naturels, espaces verts
GERARD Thibault	INTERNE	Environnement, hygiène
GLE Aureline	TROISIÈME CONCOURS	Environnement, hygiène
GROSS Frédéric	EXTERNE	Mécanique,électromécanique
HAUGARD Sébastien	INTERNE	Environnement, hygiène
JOB Joseph	INTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
LEROGNON Nicolas	EXTERNE	Environnement, hygiène
LÉCUELLE Timothée	INTERNE	Logistique et sécurité

NOM DU CANDIDAT	CONCOURS	
PAGEOT Elodie	EXTERNE	Espaces naturels, espaces verts
PHILIPPE Jonathan	INTERNE	Espaces naturels, espaces verts
QUAGLIA Audrey	EXTERNE	Espaces naturels, espaces verts
RENAUT Nicolas	INTERNE	Environnement, hygiène
SAHKI Nordine	INTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
SALAMANCA Samuel	INTERNE	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers
TINTINGER Geoffrey	EXTERNE	Logistique et sécurité
TOUSCH Vincent	INTERNE	Environnement, hygiène
VIARD Dylan	INTERNE	Environnement, hygiène
VIGNON Agnès	INTERNE	Environnement, hygiène

Nombre de candidats : 32